



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00705810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

### Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

**Secrétaire :** Mme Frédérique BAEHR

**Étaient absents :** M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

**OBJET :** 9 - Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) et du programme de requalification et de création de voirie et du programme investissement éclairage public - Besançon

Délibération n° 2023/007058

## Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) et du programme de requalification et de création de voirie et du programme investissement éclairage public - Besançon

**Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2023	Favorable unanime (2 abstentions)

**Résumé :**

Par délibération en date du 29 juin 2018, des dispositifs d'intervention du Grand Besançon en matière de voirie ont été définis pour permettre le transfert de la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement ». Il s'agit d'entériner les programmes 2023 déterminés dans ce cadre.

La délibération du 29 juin 2018 définit les modalités d'intervention du Grand Besançon en matière de voirie notamment en ce qui concerne l'investissement et notamment le Gros entretien Renouvellement (GER). Elle a également défini un dispositif de validation par le Bureau du programme de requalification/création de voirie.

### I. Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER)

L'avancée de ce programme est la suivante :

Grand Besançon Métropole assure intégralement cette mission, dans une logique de programmation ascendante : le budget communautaire est réparti en 8 enveloppes sectorielles dont la répartition, la coordination et la priorisation émanent des Comités de secteur, avec l'aide du technicien de secteur.

La programmation pour 2023 s'est déroulée selon le calendrier suivant :

- travail avec les techniciens de secteur pour identification et hiérarchisation des besoins : septembre à décembre 2022.
- municipalité en date du 12 décembre 2022 (comité de secteur Besançon) pour présentation des programmes de travaux.

BESANCON	Rues Goya - Rembrandt - Renoir - Rubens	rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	Rue du Chasnot	rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	rue des Fontenottes	rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	Rue des Lilas	rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	Rue de la Corvée	130 m <sup>2</sup> purges GB + rabotage + Enrobés BBAO 6 cm
BESANCON	Chemin des Vareilles	60 m <sup>2</sup> purges GB + rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	Chemin de Vieilley	gestion des eaux pluviales
BESANCON	Rue Pierre Joseph Briot	rabotage + Enrobés 6 cm

BESANCON	Rue de Verdun	rabotage + Enrobés 6 cm
BESANCON	Chemin du Sanatorium	rabotage 2,5 cm + Enrobés reprofilage 4 cm travaux de nuit
BESANCON	Rue Baron Daclin	rabotage + réglage + Enrobés 6 cm mini finisseur
BESANCON	Rue Pochet	rabotage + réglage + Enrobés 6 cm mini finisseur
BESANCON		
BESANCON	Rue Mandrillon	enrobés + reprise partielle des bordures
BESANCON	Rue Duet	enrobés + reprise partielle des bordures
BESANCON	Rue Berlioz	enrobés + reprise partielle des bordures + déplacement 4 grilles
BESANCON	Rue Jean Wyrsh	enrobés
BESANCON	Rue Emile Picard	enrobés + reprise partielle des bordures
BESANCON	Rue Thiébaud	enrobés + reprise partielle des bordures
BESANCON	Avenue du 60 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie	ECF
BESANCON	Rue Gaiffe	ECF
BESANCON	Rue du Repos	ECF
BESANCON	Chemin de l'Ermitage	rabotage 2,5 + ECF
	<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000</b>

## II. Validation du programme de requalification et de création de voirie

Pour rappel, la Ville de Besançon participe à ce programme via le versement d'un fonds de concours à GBM de 42,9 % (application depuis 2022 du dispositif de dégressivité) du montant HT de l'opération, déduction faite des subventions éventuelles encaissées en provenance des partenaires.

Les dépenses à la charge de GBM pour les opérations de création ou de requalification de voirie sur Besançon correspondent au montant défini lors du transfert de la compétence VOIRIE à GBM (notamment l'Attribution de Compensation auquel s'ajoutent les fonds de concours versés).

La proposition de programme d'opérations est la suivante :

LIEU DES TRAVAUX	TYPE DE TRAVAUX	MONTANTS EN € TTC
Modes actifs (Avenue Montrapon, rue Trépillot et Ampère, ...)	<b>Rue de Trépillot - Rue Ampère</b> : poursuite de l'aménagement cycle déjà réalisé sur Trépillot (Phase1) et rues Midol et Weiss.	300 000,00
Querret Bougney	Requalification des rues dans le cadre de l'opération VAUBAN.	584 000,00
Parvis V Hugo et Rue B. Russel	Aménagement de la rue Bertrand Russel dans le cadre du projet mené par la Région pour les travaux liés au Lycée Victor Hugo.	575 000,00
PUP Fontaine Ecu	Opération d'aménagement de la Fontaine Ecu financé pour partie par un PUP (Programme Urbain Partenarial)	100 000,00

LIEU DES TRAVAUX	TYPE DE TRAVAUX	MONTANTS EN € TTC
Ilôt Saint-Jacques/Arsenal	Etudes liées à l'aménagement de l'Ilôt St-Jacques	50 000,00
Ilôt République	Réaménagement, requalification de rues. La 1 <sup>ère</sup> phase est consacrée à la rue Gambetta et réseaux humides sur la rue de la République	791 000,00
Saint-Ferjeux/Bascule	Requalification de la place de la Bascule avec enfouissement des réseaux secs (2022)	900 000,00
Rue de la Grette	Enfouissement des réseaux secs et aménagement cyclable	300 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 600 0000</b>

### III. Validation du programme d'investissement éclairage public

Le programme de travaux Eclairage Public 2023 - Zone Urbaine est constitué des opérations suivantes.

**A - TRAVAUX NEUFS ET RENOVATION** (Création de nouveaux points lumineux en led, remplacement luminaires existants par luminaires led)

Programme principal :

Quartier Centre-Ville

Place de la Révolution, Rue Bersot, Pont Schwint, Av Cusenier, Rue de Pontarlier, Rue Rivotte, Av Carnot, Rue Chambrier et rues connexes (U2023-01)

Quartier Chaudanne

Rue de Chaudanne, Rue Plançon et rues connexes (U2023-02)

Quartier Planoise

Rue de Fribourg, Rue d'Artois, Rue de Champagne, Secteur polyclinique, Secteur Piscine Lafayette et rues connexes (U2023-03)

Quartier Battant

Quai de Strasbourg, Rue de la Madeleine, Rue de l'Ecole, Rue d'Arènes, Rue de Vignier, Grand et petit Charmont, Ruelle Billard, Rue Richebourg, Av Faure et rues connexes (U2023-04)

Quartier Chalezeule

Rue de Chalezeule, Place des Lumières et rues connexes (U2023-05)

Quartier Micropolis

Rénovation leds luminaires RN 57 (U2023-06)

Quartier Montrapon

Rue Arago et rues connexes (U2023-07)

Quartier Bregille

Main courante lumineuse Rue Fabre, Chemin de l'Aiguille, Chemin du Funiculaire (U2023-08)

Divers

Tunnel Fluvial, Bd Fleming (CHU) T1, Passages souterrains et auto pont, TRAM T1, Tunnel Jacquard (U2023-009)

Rue Russel (U GT 2023-01)

Parking Rue du Luxembourg (U GT 2023-02)

Esplanade Charbonnier (Centre Nelson Mandela) (U GT 2023-03)

Rue Brulard (U GT 2023-04)

Rue de la Grette (U DDGI 2023-01)

Rue de Trépillot (U DDGI 2023-02)

Programme conditionnel :

Secteur Sanatorium  
Chemin de Sanatorium et rues connexes (U 2023-010)  
Secteur Velotte  
Chemin piéton Velotte, Chemin de Halage et rues connexes (U 2023-011)  
Secteur Montarmots  
Chemin des Montarmots, Rue Tirode et rues connexes (U 2023-012)  
Quai Vauban (U 2023-013)

**B - TRAVAUX DE MODERNISATION ELECTRONIQUE** (Transformation de luminaires qualitatifs à source classique en luminaires led type RETROFIT)

Programme principal :

Parc des Glacis et Secteur Gare (U 2023 Rétrofit 01)  
Rond-Point Route de Gray (U 2023 Rétrofit 02)

Programme conditionnel :

Secteur Micropolis (Bretelle de la Foire) (U 2023 Rétrofit 03)  
Bd Allendé (U 2023 Rétrofit 04)  
Place de la Révolution (U 2023 Rétrofit 05)  
Bd Fleming (CHU) (U 2023 Rétrofit 06)  
Parking Chamars (U 2023 Rétrofit 07)

**C - TRAVAUX ARMOIRES ELECTRIQUES COMMUNICANTES** (Mise en réseau des armoires d'éclairage public pour optimisation exploitation)

- Raccordement de la fibre optique pour la communication des armoires d'Eclairage Public
- Rénovation armoires d'éclairage public seconde génération

**D - ACCIDENTS ET DEGRADATIONS**

- Remplacement patrimoine éclairage public suite à accidents sur domaine public

**E - TRAVAUX EN LIEN AVEC L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES QUARTIERS**

- Travaux accompagnement extinction : alimentation permanente équipements divers impactés, modification de câblage d'armoires...

**F - DETECTION RESEAUX SECS VOIRIE**

- Détection réseaux secs souterrains d'éclairage public ou de Signalisation Lumineuse Tricolore en classe A pour répondre à l'obligation des exploitants de réseaux

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux en zone urbaine (cf paragraphe A à F) est de **800 000 € TTC** soit **667 000 € HT**. Ce programme d'investissement est financé principalement via la ligne de crédit éclairage public GBM mais également en partie via les lignes de crédits de requalifications de voiries.

Le SYDED serait susceptible d'apporter une aide financière de 125 € par point lumineux rénové pour la **commune de Besançon** dans la limite du plafond annuel défini lors du comité syndical du 4 décembre 2020 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 de 129 500 € (8 750 € + 23 x 5 250 € pour une population de 117 912 habitants).

#### IV. Crédit d'affectation des amendes de police

Ce crédit est alimenté chaque année par le montant du reversement des amendes de police par GBM. Son affectation doit réglementairement être fléchée sur des opérations liées à la Voirie ou aux Déplacements. Ci-dessous la programmation pour 2023 :

Quartier apaisé Battant	Réglementation de la circulation au profit des piétons et cyclistes	200 000,00
Quartier apaisé : Opération Cadran Nord Est	Mise à 30 km/h, plan de circulation, aménagements de sécurité piétons et cycles	300 000,00
Ecoles apaisées	Sécurisation des abords des groupes scolaires	400 000,00
Ville et quartiers apaisés	Diverses opérations ponctuelles, diverses opérations ponctuelles dont MONTRAPON, abords de l'école Brossolette	300 000,00
Logistique urbaine	Gestion des livraisons de marchandises en ville	25 000,00
	Plan de prévention du bruit dans l'environnement	50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 275 000</b>

**A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la validation des programmes de gros entretien et de renouvellement 2023 (GER) et du programme de requalification et de création de voirie, et des opérations proposées dans le cadre de l'affectation des amendes de police.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 10

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

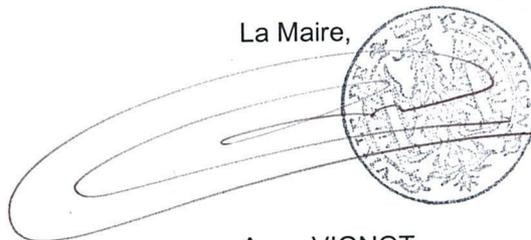
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT